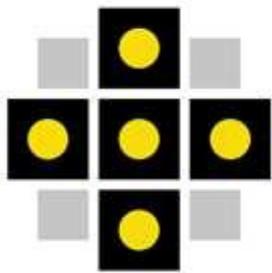


CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE



Tourcoing

**RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2023**

Table des matières

Préambule.....	2
Introduction.....	3
1 - Eléments généraux	8
1.1 Le projet de budget 2022.....	8
1.2 L'évolution de la masse salariale et des effectifs	9
1.3 La prospective financière pluriannuelle	11
1.4 Une situation financière stabilisée	12
1.5 Programmation pluriannuelle des investissements	13
2 - Politique de Lutte contre la Précarité et la Pauvreté	14
2.1 Le SIS	15
2.2 Actif emplois.....	16
2.3 Accès aux droits	17
3 - La mission handicap	18
4 - Politique Personnes Agées	20
4.1 Les EHPAD	21
4.2 Les Résidences Autonomie.....	22
4.3. Le service de restauration à domicile.....	23
4.4 Le SSIAD.....	23
4.5 Le maintien à domicile	24
4.6 Le service de protection des majeurs	24
Annexes.....	25p

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de La République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités et à leurs établissements publics dans un délai de deux mois précédents l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion du CCAS à travers une analyse rétrospective.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des administrateurs.

Le présent Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) n'est pas qu'un document interne : il est transmis au Préfet de Département.

Le DOB doit permettre aux administrateurs de discuter des orientations budgétaires où préfigurent les priorités qui seront affectées dans les budgets primitifs, voire au-delà pour certains programmes importants. Mais, ce doit être aussi l'occasion d'informer les administrateurs sur l'évolution financière de l'établissement en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le budget primitif 2023 devra répondre au mieux aux préoccupations et aux besoins des usagers du CCAS et de la population tourquennoise en général, tout en intégrant le contexte sanitaire, économique national, les orientations définies par les autorités de tarification et financeurs, et également, la situation financière locale.

Contexte financier international et national

En 2022, l'activité économique mondiale a été marquée par la conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui ont contribué à alimenter l'inflation. L'épidémie de Covid 19 persiste, et, avec elle, les confinements dans certaines régions chinoises. La guerre en Ukraine a entraîné une crise géopolitique majeure entre la Russie et l'Europe ainsi qu'une crise énergétique. En France, le glissement annuel des prix à la consommation pourrait atteindre environ 6,5 % du fait notamment de l'augmentation continue des prix de l'alimentation. La croissance en moyenne annuelle du PIB s'établirait, en France, à 2,6 % en 2022, portée par la résistance de la demande et le rebond du secteur des services, même si le ralentissement de l'activité a été assez net au second semestre. Dans ce contexte, les créations nettes d'emploi sont restées fortes et le taux de chômage est revenu à un niveau historiquement bas pour la France (7,3 % en 2022). Les finances locales seront contraintes en 2023.

L'accélération de l'inflation a conduit le gouvernement à revaloriser le point d'indice dans la fonction publique et certaines prestations sociales (RSA...) dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2022. Ces coûts supplémentaires sont en grande partie à la charge des collectivités. En 2023, elles devront assumer une année pleine de ces surcoûts évalués à 2,3 Md€ pour la revalorisation du point d'indice.

Les collectivités doivent également faire face à l'inflation de certaines charges notamment sur l'énergie et l'alimentation. Tous les niveaux de collectivités ne sont pas touchés de la même manière : les communes sont le plus impactées avec un poids de ces coûts dans leurs dépenses de fonctionnement proche de 6%.

Ci-joints les données macro-économiques sur lesquelles s'appuie le projet de loi de finances pour 2023 :

- Taux de croissance du PIB (en volume)
 - +2,7 % en 2022 contre 6,8 % en 2021 et -7,8 % en 2020
 - +1,0 % en 2023
- Taux de croissance des prix à la consommation (en moyenne annuelle)
 - 5,3 % en 2022, contre 1,6 % en 2021 et 0,5 % en 2020
 - 4,2 % en 2023
- Taux d'intérêt :
 - Une remontée rapide depuis le début de l'année 2022, des incertitudes sur l'efficacité des décisions de la Banque Centrale Européenne et donc sur les niveaux atteints en 2023
- Déficit public
 - 5,0 % du P.I.B. en 2022 après 6,4 % en 2021 et 8,9 % en 2020
 - 5,0 % du PIB en 2023

Contexte financier du CCAS

Le contexte inflationniste n'empêche pas de poursuivre les projets structurants inscrits dans le projet de mandat 2020-2026 et notamment la mise en œuvre du remboursement des transports à destination des seniors tourquennois. Ce nouveau dispositif a été adopté lors du Conseil d'Administration du 16 décembre 2022.

Le CCAS a continué à se positionner sur la réponse à de multiples Appels à projets : un financement de 178 000 Euros a été octroyé par l'ARS pour mener des projets innovants pour la Qualité de Vie au Travail des soignants.

L'année 2022 a également vu le renouvellement de la convention avec le Département, pour la période 2022-2025, permettant ainsi la poursuite, via le service Actifs Emplois, de l'insertion par l'emploi et la pérennisation des recettes versées par le Département sur cette thématique.

D'un point de vue financier, l'objectif de gestion sobre et équilibrée du budget poursuivi tout au long du mandat constitue toujours la boussole financière du CCAS en 2023.

La préparation du budget 2023 du CCAS se déroule dans la continuité de la stratégie financière mise en place ces dernières années dont le principal objectif est l'assainissement de la situation financière du CCAS tout en veillant à maintenir le niveau et la qualité de service, à réduire les inégalités sociales, à expérimenter de nouveaux modes de gestion, de contribuer à l'évolution de l'offre territoriale en gérontologie. Malgré le contexte financier difficile de ces dernières années, les états financiers présentent une structure comptable en forte amélioration avec notamment le résultat de la section de fonctionnement du budget principal qui a permis de dégager, en 2022, un excédent de 898K€.

Les budgets primitifs 2023 présentent des budgets maîtrisés et à l'équilibre, que ce soit en fonctionnement et en investissement :

	BP22 FONCTIONNEMENT	BP23 FONCTIONNEMENT
Service de Soins infirmiers à domicile	1 644K€	1 717K€
Accueil de jour les Feuillantines	292K€	331K€
Protection des majeurs	384K€	424K€
CLIC Relais Autonomie	407K€	442K€
Résidence Autonomie la Roseraie	1 212K€	1 431K€
EHPAD les Acacias (section hébergement)	2 225K€	2 444K€
Forfait Soins – Résidences autonomies Hortensias et Roseraie	360K€	403K€

	BP22 INVESTISSEMENT	BP23 INVESTISSEMENT
Service de Soins infirmiers à domicile	7K€	10K€
Accueil de jour les Feuillantines	9K€	9K€
Protection des majeurs	5K€	6K€
CLIC Relais Autonomie	7K€	5K€
Résidence Autonomie la Roseraie	132K€	187K€

Les tarifs pour les usagers ont également été maîtrisés et d'un niveau inférieur à celui de l'inflation :

- ✓ Accueil de jour les Feuillantines : +2,7%
- ✓ Résidence Autonomie la Roseraie : +3%
- ✓ EHPAD les Acacias (section hébergement) : +3%

1 . Eléments généraux

1.1 Le projet de budget 2023

Le budget global du CCAS est le résultat de l'agrégation de son budget principal et de ses 11 budgets annexes. Présenté dans ce tableau, il fait état de l'ensemble des dépenses et des recettes du budget du CCAS, budget principal et budgets annexes. Il s'entend avec refacturations internes et sera soumis au vote lors du Conseil d'Administration du 3 février 2023.

Son montant se stabilise autour des 25M€ hors investissements.

Ces budgets suivent des calendriers d'élaboration contraints soit par des dispositions légales soit par les calendriers des financeurs et autorités de tarification.

Les principaux faits marquants intégrant le budget prévisionnel 2023 et expliquant en grande partie les évolutions de dépenses et de recettes sont les suivants :

- La poursuite de la mise en œuvre du Ségur de la Santé et un effet de la revalorisation du point d'indice en année pleine ;
- la stabilité de la subvention de la ville ;
- l'impact de l'inflation : chiffré à +5,20%.

La collectivité bénéficiera, en 2023, de l'amortisseur « électricité » :

L'État prend en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le prix souscrit dépasse un certain niveau de prix.

La baisse du prix apparaît directement sur la facture et une compensation financière est versée par l'État aux fournisseurs d'énergie, via les charges de service public de l'énergie.

1.2 L'évolution de la masse salariale et des effectifs

La masse salariale du CCAS de Tourcoing a connu plusieurs évolutions réglementaires en 2022 :

- Une évolution de la valeur du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet 2022, qui n'a pas fait l'objet d'une compensation financière et qui se répercutera en année pleine sur l'année 2023 (coût estimatif : 800K€) ;
- La poursuite du Ségur de la Santé avec notamment l'ouverture du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) au service protection des majeurs et la sortie de nouveaux décrets d'application en décembre 2022 ;
- La revalorisation du SMIC qui se poursuivra en 2023 et qui a pour effet une hausse de l'indice majoré définissant le traitement minimum pouvant être perçu par les agents (revalorisation en janvier 2023) ;

La construction de la masse salariale 2023 intègre également l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui reprend les avancements d'échelons des agents titulaires ainsi que les possibilités d'avancement de grade et de promotion interne.

Cela se traduit par une évolution de la masse salariale à 17 512 K€ (+3.8%) permettant la mise en œuvre des évolutions réglementaires ainsi que les déroulements de carrière et maintenir l'attractivité de la collectivité.

Afin de permettre le déploiement du télétravail, le CCAS a doté les agents de la DAS , de la DVS et de la DAAT via notamment les subventions perçues dans le cadre du Pack Numérique.

Evolution de la masse salariale et des ETP

	2021		2022		2023	
	BP 2021	ETP	BP 2022	ETP	BP 2023	ETP
BP	5 219 612.75 €	122.68	5 327 783.76 €	122.68	5 459 491.67 €	122.17
SSIAD	1 218 580.52 €	27.32	1 302 140.06 €	28.00	1 328 182.86 €	28.00
PDM	318 414.19 €	7.34	326 171.05 €	7.67	357 553.07 €	7.50
ACACIAS	2 852 392.65 €	66.06	2 937 964.43 €	66.06	3 017 113.04 €	64.00
FLANDRES	2 995 627.10 €	66.16	3 085 495.91 €	66.16	3 150 080.39 €	67.00
HORTENSIAS	459 913.48 €	13.06	534 313.45 €	13.56	603 136.99 €	14.77
ROSERAIE	570 250.25 €	15.87	630 945.49 €	15.77	578 746.95 €	14.07
ACJF	182 831.04 €	3.66	187 732.59 €	4.66	200 983.42 €	4.40
REPAS-PORTAGE	198 918.82 €	5.90	240 623.54 €	6.86	208 361.68 €	5.70
MAD	2 100 686.49 €	73.31	1 949 619.01 €	64.75	2 264 420.19 €	65.45
MAIA	220 936.54 €	4.57	116 727.36 €	2.38		
RELAIS AUTONOMIE	313 808.16 €	7.37	333 140.44 €	7.55	344 086.29 €	7.55
Total	16 651 971.99 €	413.30	16 972 657.09 €	406.1	17 512 156.55 €	400.61

1.3 La prospective financière pluriannuelle

Bilan rétrospectif

L'analyse rétrospective réalisée a permis d'apprécier l'évolution de la situation financière du CCAS depuis 2016.

En 2016, les comptes de gestion présentaient une santé financière fortement dégradée. En effet, l'ensemble des ratios financiers mettaient en exergue un état des finances du CCAS affaibli et ne favorisait pas une pérennité financière sur le long terme. Parmi ces ratios le résultat cumulé de fonctionnement repris dans le tableau ci-dessous.

Globalement, ces bons résultats sont à tempérer selon les budgets. Les résultats du service MAD restent à stabiliser, tout comme celui de la résidence des Flandres ou de l'accueil de jour dans le cadre d'un Plan de Retour à l'Equilibre (PRE)

Résultats de fonctionnement

2016	2017	2018	2019	2020	2021
-215k€	+253k€	+383k€	+114k€	+980k€	+898k€

1.4 Une situation financière stabilisée

La structure financière du CCAS a connu une nette amélioration et stabilisation. Tout en absorbant les évolutions de dépenses contraintes, le pilotage budgétaire mis en place a contribué de façon significative à cet assainissement et ce de part une meilleure connaissance des coûts et une maîtrise des coûts, des prises de décisions éclairées et des négociations avec les financeurs plus abouties et constructives.

La recherche constante de financements (subventions, dons, mécénat etc.) permet aussi de réaliser des projets innovants en matière de lutte contre la fracture numérique, de lutte contre l'isolement etc.

Toutefois, la santé financière reste fragile compte tenu de la présence d'un passif à hauteur de 600k€ au service MAD. Cette fragilité se résorbe progressivement par l'important travail de maîtrise et de diminution des coûts entrepris ces dernières années amenant le CCAS à être confronté aujourd'hui à un certain plafond dans la recherche d'optimisation des dépenses. La recherche d'économies devient limitée sans altérer l'offre de service tant qualitativement que quantitativement.

Quant à l'optimisation des recettes, elle est tout aussi complexe en raison d'une dynamique de recettes quasi-absente. Le CCAS est soumis à une forte dépendance aux financeurs : la structure d'activités, d'établissements, de services du CCAS et leurs spécificités favorisent cette dépendance. Le poids du CCAS dans les décisions d'évolutions des recettes est limité voire inexistant en fonction des financeurs, ce qui ne facilite pas l'optimisation.

L'enjeu pour la collectivité, en 2023, sera de disposer de recettes dynamiques et principalement portées par la fin des travaux de rénovation entrepris aux Hortensias et à la Roseraie mais surtout une maîtrise de ses dépenses dans le cadre du contexte inflationniste. L'année 2023 pourra se construire dans la sérénité avec le maintien de la subvention de la Ville de Tourcoing (5 290K€).

1.5 La programmation pluriannuelle des investissements (hors EPRD)

En K€	2022	2023
Informatique	80	50
Equipement	100	80
Travaux	200	120
Mobilier	40	40
Véhicules	0	10
<i>Total</i>	430	300
<i>Provisions</i>	70	200

2. Politique de lutte contre la Précarité et la Pauvreté & insertion

2.1 Le SIS

Le projet du Service d'Intervention Sociale (SIS) est de s'articuler avec le service d'accès aux droits sociaux, les autres services du CCAS et les partenaires du territoire pour favoriser l'inclusion sociale et financière des personnes domiciliés au CCAS, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes isolées. Dans le cadre du Point Conseil budget, de nouveaux outils sont mis en place comme des ateliers numérique, des actions collectives avec des partenaires du territoire. Le service s'articule avec le service accès aux droits sociaux, les autres services du CCAS et les partenaires du Territoire pour favoriser l'inclusion sociale et financière des Tourquennois.

En 2022, 497 familles ont bénéficié d'un accompagnement social dans les différents domaines de la vie quotidienne.

Le SIS accueille un public majoritairement en activité avec des revenus professionnels(25%). En 2022 nous observons une baisse de personnes percevant des prestations chômage. La tranche d'âge se situe entre 45 et 49 ans. La prise en charge des séniors plus de 60 ans en difficulté financière ou qui ne savent plus faire valoir leur droit avec la dématérialisation reste élevée (19 % du public accompagné).

Quelques chiffres sur les instructions de dossiers au cours de l'année 2022 et sur la typologie du public accueilli :

Champs d'interventions dominants dans la prise en charge du public à l'origine de la demande

- budget (58 %)
- du logement (15 %)
- de la santé (10 %)

Situation logement

67 % du public est locataire (74% parc public et 26 % parc privé)
12 % est en situation d'hébergement (tiers ou centre d'hébergement)
9 % est propriétaire.

Accueil physique : 1098

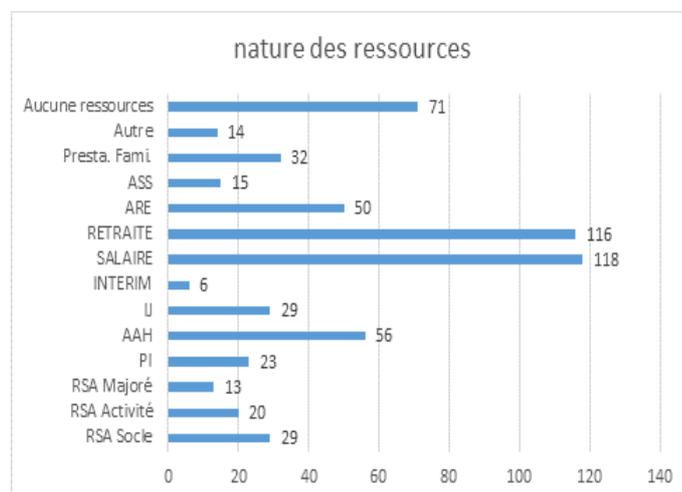
Accueil téléphonique : 6380

1426 saisies de droit

98 dossiers de surendettement instruits

39 dossiers MDPH

22 orientations vers les opérateurs logement



2.2 Le Service Actifs emploi

Le service Actifs Emploi a pour missions d'accueillir toute personne se présentant dans la structure. Il est en charge de l'instruction administrative et du suivi des dossiers, saisie des droits annexes dans la cadre du RSA (Revenu de solidarité Active)

Il prodigue un accompagnement individuel social et professionnel du bénéficiaire du RSA : aide à la définition et à la réalisation de leurs projets, aide à la résolution des difficultés sociales, accompagnement dans le retour à l'emploi. Il met en place des actions collectives d'insertion en direction du public relevant des minimas sociaux et plus particulièrement du RSA. Ses agents contribuent au maintien et développement du partenariat autour de la politique d'insertion.

L'action du service s'articule autour de 4 objectifs:

- L'accès aux droits
- La résolution de ses difficultés sociales et professionnelles
- La sortie du dispositif RSA
- L'autonomie

En 2022, Le service a répondu au en nouvel Appel à Projet Insertion du Département et a été retenu. Dans ce cadre, depuis septembre 2022, le CCAS est le porteur d'un Consortium pour l'Emploi regroupant 10 partenaires du Territoire.

2022										
Actions	Nb de personnes accompagnées sur l'année	Mise en demeure	CDI	CDD + 6 Mois	Contrats - 6 mois Interim	CA	Création d'entreprise	PMSMP	Formations qualifiantes + certifiantes	TOTAL
Cellule Emploi	572 Dont 57 non allocataires du RSA <i>*sur 400 places financées</i>		25	49	176	33	6	2	33	324
Atelier de Sensibilisation aux métiers d'Aide à la Personne	135 Dont 8 non allocataire du RSA <i>sur 100 places financées</i>		8	18	77	2	1	0	28	134
PLIE	87 <i>sur 80 places financées</i>		4	2	21	0	2	1	13	43
Référents	1373 <i>sur 1080 places financées</i>	31	17	23	157	7	6	0	18	228
Résultats Globaux	2167	31	92	92	431	42	15	3	Total Formation :	729
								637	92	
								<i>Total Retour à l'emploi :</i>		

2.3 Le Service «Accès Aux Droits»

Le projet de service « Accès aux Droits » vise à améliorer la qualité d'intervention auprès des usagers en termes d'information, de diagnostic, de traitement des demandes et d'orientation des publics en développant les coopérations avec les autres services du CCAS et les acteurs du territoire au bénéfice des "publics-cibles" de la DAS.

En 2022, le service a assuré l'étude et la gestion de 716 domiciliations.

Bilan accès aux droit 2022

NOMBRE D'ACCUEILS	ANNEE 2022
→ Accueils physiques (passages) SADS	11019
→ Accueils téléphoniques - Standard par service SADS	9020
TOTAL NOMBRE D'ACCUEILS	20039
TOTAL ACCUEILS SOCIAUX PONCTUELS	3927
NOMBRE DE DEMANDES D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES ETUDIEES	2124
NOMBRE DE DEMANDES D'AIDES SOCIALES FACULTATIVES ACCORDEES	2049
NOMBRE DE PERSONNES DOMICILIEES ADMINISTRATIVEMENT AU 31.12.2021	573
NOMBRE DE PERSONNES DOMICILIEES ADMINISTRATIVEMENT EN 2021	971
NOMBRE DE PAIEMENTS EN REGIE (FMAJ, AIDES FACULTATIVES, ILEO) pour la DAS	2181

3. Mission Handicap

•

La mission Handicap a pour objectif :

- ✓ Un suivi et la mise en œuvre des plans d'actions, communication et évaluation de la politique publique en matière de handicap
- ✓ Une impulsion dans la mise en œuvre des plans d'actions en lien avec les directions thématiques Ville/CCAS
- ✓ Le développement et la coordination des partenaires locaux avec les associations, les établissements spécialisés et les institutions (MDPH, Conseil Départemental...).

Au cours de l'année 2022, ont eu lieu :

- ✓ 68 entretiens dont des visites à domicile ;
- ✓ 124 interpellations ;
- ✓ 2 prêts zéro intérêts en cours ;
- ✓ 9 entretiens avec les associations ;
- ✓ 14 participations à un comité de pilotage ou un comité technique organisé par les partenaires ;
- ✓ 9 participations à un comité de pilotage/comité technique/codir élargi ville ;
- ✓ 25 rencontres de collaboration avec les collègues du CCAS ;
- ✓ 33 rencontres de collaboration avec les collègues de la ville ;
- ✓ 47 rencontres partenaires.

La Mission Handicap a également piloté l'installation du groupe HANDIVERS'CITÉ qui est une instance

de débats, de citoyenneté, de sensibilisation et d'initiatives pour assurer la totale intégration des personnes en situation de handicap à la vie de la commune de Tourcoing.

Ses objectifs :

Partir du besoin et des attentes des personnes pour améliorer le cadre de vie des personnes dans la ville de Tourcoing ;
Créer du lien ;
Offrir une meilleure visibilité des besoins et de l'offre existante ;
Valoriser la participation des personnes ;
Favoriser le pouvoir d'agir.

Son fonctionnement :

Identifier avec les personnes du groupe, les difficultés des personnes en situation de handicap à travers 4 axes prédéfinis : Petite enfance/enfance, Ecole et périscolaire, Se divertir (sport, culture, accès aux loisirs), Le quotidien (logement, commerce, accessibilité).
Proposer et travailler des pistes d'amélioration avec l'aide de professionnels, techniciens et représentants d'association, instances ville...

Les soumettre si besoin pour validation aux instances concernées (Conseil Municipal par exemple)
Présenter en instance plénière les travaux réalisés

4. Politique Personnes Agées

EHPAD

Les taux d'occupation pour l'année 2022 ont été satisfaisants pour la collectivité :

EHPAD des ACACIAS (90,46%)

EHPAD des FLANDRES (94,31%)

RA HORTENSIAIS (89,86%)

RA ROSERAIE (97,03%)

Au cours de l'année 2022, l'engagement dans une politique de bienveillance se matérialise par l'octroi de financements obtenus via des appels à projets. La qualité de vie au travail et la prévention des RPS et des TMS constituent des axes de travail continus pour lesquels des financements ont également été obtenus via des appels à projets (formations, investissements en matériels).

En 2023, des investissements seront réalisés pour le remplacement d'un groupe électrogène pour l'EHPAD des ACACIAS, pour le remplacement du Système de Sécurité Incendie (SSI) des deux EHPAD ainsi que le remplacement du dispositif appel malades.

La réforme de la tarification des EHPAD de 1999 a instauré un financement bipartite (ARS et Département) basés sur une triple tarification (soin, dépendance et hébergement). La section soin est financée par l'ARS tandis que les sections Dépendance et hébergement sont financées par les départements. Le prix d'hébergement est fixé par le gestionnaire, validé par les financeurs.

Le modèle PATHOS permet, à partir d'une évaluation clinique des résidents, de déterminer le besoin en soins nécessaire.

La grille AGGIR permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie des résidents et des moyens d'accompagnement nécessaires.

L'utilisation des grilles PATHOS et AGGIR permet d'effectuer un ratio de besoin en soin et de niveau de dépendance par résident ; cela détermine les moyens humains en ETP pour tout l'établissement.

La révision des PATHOS en 2022 a permis d'améliorer les capacités de financement des 2 EHPADS.

4.2 Les Résidences Autonomie

Au cours de l'année 2022 se sont achevés les travaux de mise aux normes des cuisines et de rénovations des salles de restaurant dans les deux résidences Hortensias et Roseraie. Ces opérations ont conclu cette phase de modernisation des parties communes (reprise des parties communes, aménagement divers d'équipements, mobilier convivial)

Pour les Hortensias débute en février 2022 la phase opérationnelle du programme de rénovation individuel des logements sous maîtrise d'œuvre du bailleur LMH pour une durée programmée de 18 mois.

Dans le même temps, les premières bases du projet de rénovation des coursives de la Roseraie sont en cours de négociation avec le bailleur.

Sous convention avec la ville, la montée en qualité des prestations de restauration se poursuit. Une nouvelle dynamique d'animation est initiée et a fait l'objet d'un travail plus transversal entre services et partenaires en ville, professionnels des établissements et les usagers (développement du lien intergénérationnel, inclusion, innovation sociale et technologique). Comme dans les Ehpad, un travail est mené sur une démarche qualité globale permettant de veiller, au confort, au bien-être et au bien vieillir des résidents et visant à respecter le rythme de vie de chacun, même dans un lieu de vie collectif.

Vues des travaux finalisés aux Hortensias et à la Roseraie



4.3 Le service de restauration à domicile

Le service de restauration à domicile stabilise son activité à 200-250 bénéficiaires par jour. La qualité de prestation et de service a été reconnue par les bénéficiaires. Sur cette base le CCAS a trouvé un équilibre économique et qualitatif. Le renouvellement des véhicules loués et leur aménagement optimisé ont permis de fluidifier les tournées et d'alléger la charge de manutention des porteurs. Les marges prévisionnelles autorisent de prévoir à deux ans le remplacement d'un des véhicules les plus anciens. A moyen terme, l'ambition de ce service est de fournir un repas issu majoritairement de l'agriculture biologique et locale, dans des contenants 100% recyclables et tenant compte des différents modes

de réchauffage (feu/électrique, bain marie, micro-onde). Un défi de taille que l'évolution des techniques des traiteurs ne permet pas encore de complètement réussir.

4.4 Le SSIAD

Le budget prévisionnel 2022 du SSIAD ne connaît pas d'évolution majeure. Le redressement économique contractualisé avec l'ARS et atteint et les efforts de gestion se poursuivent.

L'activité est impactée par les difficultés rencontrées par ce secteur d'activité au niveau national, marqué par les tensions sur le recrutement en personnel.

4.5 Le MAD

Le Service Maintien à Domicile (MAD) accompagne les seniors au quotidien dans leur cadre de vie en assurant une aide au ménage et autres tâches de la vie quotidienne, en luttant contre l'isolement, en favorisant leur autonomie (pour les personnes dépendantes ou non) tout en préservant leurs droits et leur intimité. Depuis 2021, le service est habilité aussi pour les personnes handicapées adultes.

Le service intègre notamment la famille et l'entourage au plan d'aide proposé. Ce service gère aussi un dispositif de téléassistance : celui-ci est proposé aux personnes âgées.

Ce service est également en proie aux tensions en personnel avec de très fortes difficultés pour recruter.

4.6 Le Service protection des majeurs

Le service de protection des majeurs est un service auxiliaire de justice qui a pour mission d'assurer et de garantir l'exercice des mesures de protection judiciaire (sauvegarde de justice, curatelle et tutelle) confiées par le tribunal d'instance de Tourcoing, au C.C.A.S

Hausse de la consommation d'énergie

1 - Chauffage

	estimation dépenses 2022 HT	dépenses 2021 HT	Evolution en €	Evolution en %
BP	45 800,96 €	16 888,74 €	28 912,22 €	171%
ACI	11 941,14 €	4 407,38 €	7 533,76 €	171%
ACACIAS	103 836,92 €	37 054,88 €	66 782,04 €	180%
FLANDRES	114 252,01 €	40 771,56 €	73 480,45 €	180%
HORTENSIAIS	97 815,59 €	34 906,13 €	62 909,46 €	180%
ROSERAIE	53 630,80 €	19 138,50 €	34 492,30 €	180%
TOTAL	427 277,41 €	153 167,19 €	274 110,22 €	179%

2- Eau chaude

	estimation dépenses 2022 HT	dépenses 2021 HT	Evolution en €	Evolution en %
BP	- €	- €	- €	
ACI	399,42 €	113,30 €	286,12 €	253%
ACACIAS	14 874,98 €	5 930,20 €	8 944,78 €	151%
FLANDRES	22 598,39 €	7 201,14 €	15 397,25 €	214%
HORTENSIAIS	12 339,51 €	4 886,69 €	7 452,82 €	153%
ROSERAIE	11 404,53 €	4 869,88 €	6 534,65 €	134%
TOTAL	61 616,83 €	23 001,21 €	38 615,62 €	168%

<i>P1-1 Saison 2022</i>	<i>Référence décompte 2022</i>	<i>Bilan 2022 € HT</i>
Le siège	0001 S NVAX89	31 249,69 €
Le SIS RSA	0001 S NVAX90	8 147,36 €
La Résidence des ACACIAS	0001 S NVAX92	86 922,19 €
La Résidence des FLANDRES	0001 S NVAX94	95 640,68 €
La Résidence la ROSERAIE	0001 S NVAX96	81 881,72 €
La Résidence les HORTENSIAS	0001 S NVAX98	44 894,49 €
		348 736.13 €

<i>P1-1 Saison 2021</i>	<i>Référence décompte 2021</i>	<i>Bilan 2021 € HT</i>
Le siège	0001 S AMWK37	16 888,74 €
Le SIS RSA	0001 S AMWK39	4 407,38 €
La Résidence des ACACIAS	0001 S AMWK41	37 054,88 €
La Résidence des FLANDRES	0001 S AMWK43	40 771,56 €
La Résidence la ROSERAIE	0001 S AMWK42	34 906,13 €
La Résidence les HORTENSIAS	0001 S AMWK44	19 138,50 €
		153 167.19 €

Effectifs de la collectivité

Nombre d'agents présents dans l'année par filière et par genre

Filière	Permanent				Non permanent		Total	
	Titulaire		NT emploi permanent		NT non permanent			
	H	F	H	F	H	F	H	F
Administrative	10	84	3	14	3	10	16	108
Animation	3	9					3	9
Contrats aidés					3	4	3	4
Médico-Sociale	9	195	3	13	25	280	37	488
Sportive	1						1	
Technique	16	10			11	3	27	13
Total	39	298	6	27	42	297	87	622
Total général	337		33		339		709	

Comparatif 2020	
H	F
15	106
3	9
NC	NC
31	467
1	
33	14
83	596
679	

Comparatif 2020	39	309	9	30	35	257	83	596
-----------------	----	-----	---	----	----	-----	----	-----

